



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 13 novembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CONTACT

OBJET :

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy..... Procuration
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline..... Procuration
BAGNIS Alain..... Procuration
MUSSO Alice..... Procuration (jusqu'à la question n° 11)
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine..... Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno..... Procuration (jusqu'à la question n° 15)
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse..... Absente
LEPOITTEVIN Clément..... Absent

Nombre total de conseillers : **35**

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 11, puis 27 jusqu'à la question 14,
puis 28 à partir de la question n° 15

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question 11, puis 06 jusqu'à la question 14,
puis 05 à partir de la question n° 15

Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que l'association Contact va développer plusieurs animations dans les quartiers de la Vieille Ville.

Que ces animations viendront soutenir les actions de la ville en matière de citoyenneté et de proximité des habitants du Centre Ancien.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention de 5 000 euros à l'Association Contact.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 5 000 euros à l'association Contact pour le développement d'animations dans les quartiers de la Vieille Ville.

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

22 NOV. 2018

AFFICHÉE LE :

22 NOV. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 22 NOV. 2018